

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR DES

DEUX CENTS

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 16 NOVEMBRE 1895

NO 6

SOMMAIRE

- PAGE 1. — Bulletin Universitaire. — Lettre ouverte, *Luy d'avel*. — Carnet d'un curieux. — Bonjour, Bonsoir. Au revoir, Anne-Marie.
- PAGE 2. — Parlons français, Jean de Laval. — Nécrologie.
- PAGE 3. — Causerie, par *Smou Mog*. — Echos des Cours de Droit Civil, par *Lav*.
- PAGE 4. — Notes sur la procédure civile, *Jean de Laval*. — Envolés, Edmond d'Ivoy.
- PAGE 5. — La Portée Philosophique de l'œuvre de Pasteur. *Eugène St-Jacques*. — Correspondance intime, *Philippe*.
- PAGE 6. — Le vin de mon oncle, nouvelle, *Félicien Pascal*. — Un arrêt judiciaire, suite, *T. Lescope*.
- PAGE 7. — L'Amour, *S. de L.* — Premiers pas, *M. A. D.*
- PAGE 8. — Entre deux plaidoyers.

Bulletin Universitaire

"Sur une broderie," poésie, paraîtra dans le prochain numéro.

Beaucoup d'étudiants prennent une part active au bazar de Ste-Cunégonde.

La "Critique d'une opinion légale" paraîtra dans notre prochain numéro.

M. J. H. Sauriol n'est plus autorisé à prendre des annonces ou des abonnements pour le JOURNAL DES ETUDIANTS.

Quelques notes sur le Parlement Modèle et une poésie intitulée: *Adieu, Enfin!* sont forcément remises au prochain numéro.

M. Paul Lacoste, étudiant en droit, a eu vingt ans mardi dernier. A cette occasion beaucoup de ses amis se sont réunis chez lui où ils ont passé une agréable soirée.

Nous publierons la jolie petite poésie de mademoiselle Juliette dans le prochain numéro. Elle nous est arrivée trop tard pour l'être dans celui-ci.

Nous voulions faire paraître le portrait du regretté Dr Savard en tête de sa nécrologie, insérée dans une autre colonne de ce journal, malheureusement il nous est arrivé trop tard.

On nous annonce qu'un de nos confrères, étudiant en droit de troisième année, serait sur le point de laisser l'Université pour aller

s'établir au Manitoba. Ce n'est encore qu'une rumeur.

Nous demandons à nos collaborateurs de vouloir bien écrire aussi libéralement que possible les manuscrits qu'ils nous envoient. Nous préférierions que ces manuscrits fussent clavigraphiés.

A lire aujourd'hui dans le JOURNAL DES ETUDIANTS, entre autres choses intéressantes: "La portée philosophique de l'œuvre de Pasteur," par *Eugène St-Jacques*; "Correspondance intime," par *Philippe*; "Parlons français!" par *Jean de Laval*; etc., etc.

Nous donnerons chaque semaine, en guise de feuilleton, une jolie nouvelle. "Le vin de mon oncle," celle que nous publions cette semaine et qui eût à suivre, est des plus intéressantes. Nous conseillons à tous nos lecteurs et surtout à nos lectrices d'en commencer la lecture.

Nous remercions le journal *La Presse* de ses bonnes paroles à l'adresse du JOURNAL DES ETUDIANTS. C'est un encouragement à mieux faire et à poursuivre avec plus d'énergie et de persévérance, la tâche assez difficile et toujours ingrate de faire du journalisme, surtout celle d'en fonder un et de le soutenir.

Grâce à la générosité d'un bienfaiteur qui ne veut pas que son nom soit connu, tout le corps universitaire s'est trouvé réuni, jeudi soir, à un magnifique souper aux huîtres.

Cette fête a été un succès. Musique, chant, danse, discours, etc., tout s'est mis de la partie. Rarement l'entrain et la gaieté n'ont été aussi visibles chez les étudiants qu'en cette circonstance.

Nos plus sincères remerciements à ce bienfaiteur inconnu.

L'Association Médicale des Etudiants tenait, mardi soir, sa séance d'ouverture, sous la présidence d'honneur du Doyen de la Faculté, le Dr Rottot. Un auditoire nombreux — professeurs, médecins et étudiants — avaient tenu à venir entendre les intéressants travaux inscrits au programme.

Le Dr J. E. Laberge, de l'Hop. Civique traita de la Diphtérie, son diagnostic, sa marche et son traitement, d'après les anciennes méthodes, et d'après la plus récente, la serum-thérapie Roux. Une série d'observations, prises à l'Hop. Civique, sur nombre de malades traités par la méthode Roux montrèrent les effets merveilleux du nouveau procédé.

Un essai très intéressant fut aussi donné par M. Eug. Prévost, B. M. Il fait plaisir de constater l'intérêt porté aux étudiants par leur aînés de la profession. Le Dr F. X. de Martigny au nom d'anciens

élèves, composant la rédaction de "la Clinique" offrit une jolie prime à être donnée pour le meilleur travail fait à l'association.

Comme bien on pense les applaudissements ne manquèrent pas et le "ban" devenu quasi traditionnel fut donné avec un entrain... d'étudiants médecine!

Lettre ouverte

A Mademoiselle "Germaine" qui a écrit l'émouvant en tête du *Journal des Etudiants* "Les garçons"

Mademoiselle,

Etant trop jeune moi-même pour oser vous donner un conseil et surtout ne voulant pas me nuire d'avance dans le cas où je vous rencontrerais plus tard, je me permettrai une simple question qui, faite en famille, dans ce journal, peut perdre énormément de son indiscretion.

Hum!!! c'est embarrassant, et je suis si timide!! Enfin. — Etes-vous parente avec un certain monsieur Alphonse Karr, écrivain français, auteur de deux petits volumes: "Les femmes" et "Encore les femmes"???

Il m'avait semblé reconnaître un certain degré de consanguinité entre vous et monsieur Karr, par votre manière d'écrire. Vous devez avoir une nature et une âme à peu près semblable à la femme qui vous porte à écrire et à penser presque comme lui, bien qu'il paraisse évident que l'un des deux a paraphrasé l'autre, dans un des derniers chapitres de l'un des deux volumes plus haut mentionnés.

Vous dites que "les garçons sont une source d'ennui."

Ne seraient-ils qu'un peu trop curieux que cela ne serait déjà pas mal.

Pardonnez-moi de ma trop grande curiosité et faites-moi la faveur d'une réponse dans le prochain numéro, s v. p.

Jose me souscrire, mademoiselle, Votre très humble et très obéissant serviteur,

LEY D'AVEL.

Carnet d'un Curieux

Une femme, distinguée par sa naissance et les qualités de son esprit, étant arrivée trop tard à l'Opéra, fut obligée de monter au paradis; elle se plaça à côté d'un Gascon qui, ne la connaissant nullement et la trouvant à son gré, s'entretint avec elle, aussi satisfait de sa conversation que de ses grâces; il en vint jusqu'à la proposition d'un souper qu'elle accepta malicieusement. Le spectacle fini, il pré-

sente la main à sa belle; mais elle ne fut pas descendue quelques degrés, que son écuyer et les personnes de sa suite vinrent au-devant d'elle. Des seigneurs et des dames de la cour qui la virent, lui marquèrent leur surprise de ce qu'elle venait d'un lieu qui répondait si peu à son rang. Le Gascon, qui lui tenait toujours la main, ne fut pas moins étonné; mais, sans se déconcerter, il la conduisit jusqu'à sa voiture, en attendant avec impatience le moment de pouvoir s'évader. Comme il partait: "Vous savez, lui dit malignement la comtesse, ce que vous m'avez proposé, il faut que vous teniez votre parole et que vous veniez souper chez moi." Le Gascon se tira très spirituellement de ce mauvais pas et répondit: "Au paradis," madame, tous sont égaux; mais ici, je suis votre très humble serviteur."

Bonjour Bonsoir -Au revoir-

BONJOUR

Le jour, c'est la vie qui recommence. "Voyez, dit l'aurore, tout s'anime dans la nature. L'oiseau s'apprête à chanter, la fleuriste à embaumer, le ruisseau à babiller, l'homme devra-t-il rester seul inactif?..." Oui, le jour c'est la vie, c'est donc le travail, le labeur incessant. Oh! que ce labeur soit bon.

Le jour, c'est l'épreuve peut-être. Le jour, c'est le bien à faire, le mal à éviter; le jour enfin, c'est une partie de l'avenir. Mettons le donc, dès son début, sous la garde de Dieu, car ne faut-il pas qu'il soit bon ce jour?

BONSOIR

Le soir, c'est la fin du jour, c'est l'heure du repos. Que ce repos soit bon, qu'il refasse nos forces dans un sommeil bienfaisant, qu'il détende notre esprit fatigué des luttes de la journée.

Bonsoir, c'est le dernier mot. Oh! qu'il vienne du cœur! Que les lèvres ne soient pas seules à le dire: mettons-y toute notre âme! Qui sait si ce ne sera pas notre parole suprême?

AU REVOIR

Le revoir, c'est l'espérance, c'est le sourire à travers les larmes, c'est le rayon de soleil dans l'aube. Oh! qu'il la réchauffe et l'éclaire: qu'il la soutienne dans son exil, en attendant qu'elle soit admise là où il n'y a plus ni séparation, ni absence, ni adieu, ni mais, un éternel revoir.

ANNE-MARIE

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT LE SAMEDI

Rédigé en Collaboration.

JOSEPH BEAULIEU - Directeur
Bureau: UNIVERSITÉ LAVAL.

ABONNEMENT - \$1.00 L'AN.

" " " 0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

Boîte 2187, B. P.,

Montréal, Canada.

MONTREAL, 16 NOVEMBRE '95

PARLONS FRANCAIS

Dans son " Histoire de la littérature française hors de France, " (ouvrage récemment publié en Suisse), M. Virgile Rossel, après avoir légèrement persiflé l'un de ces bons amis de France qui nous bombardent en fait de langage, héritiers directs des grands maîtres du dix-septième siècle, conclut d'un seul trait : " La vérité pure est que la langue est corrompue. "

Ainsi, voilà un auteur français et des plus considérables, paraît-il, qui, à bout de précautions oratoires et d'euphémismes délicats, a le courage et la sincérité de nous dire crûment sa façon de penser.

Prenez-en note, et ayons à notre tour le courage et l'intelligence d'en faire notre bénéfice. Notre langue est corrompue, c'est ce que nous dit un homme compétent.

Le spectacle des expressions, des phrases, des paragraphes entiers, non-seulement anti-français et barbares, mais absolument incompréhensibles et indéfinissables, qui s'impriment tous les jours dans nos journaux et se voient également dans bon nombre de brochures de circonstance, le jargon qui se parle en public comme dans les conversations entre particuliers, tout, en un mot, nous démontre que l'écrivain français a raison. Notre langue est en train de devenir—pour emprunter les paroles d'un publiciste canadien—" absolument méconnaissable, détestable, ridicule, grossière et saugrenue. "

Le temps n'est-il pas venu, et ne presse-t-il pas de mettre un terme au galimatias qui nous envahit ? Allons-nous nous complaire encore à parler, sous la dénomination trompeuse de français, un anglais travesti, corrompu, une forme interlope, également étrangère à la nature des deux langues ?

— Hélas ! les Canadiens sont incorrigibles. Ils ont une horreur pour ainsi dire instinctive du bon langage ; il leur faut ou horriblement mal parler ou bien passer leur temps à parler dans les *tiâtes*, ce qui fait qu'ils sont ou intelligibles ou ridicules. Il ne s'agit point ici, vous le comprenez aisément, de la classe des gens véritablement instruits, mais de ceux qui croient appartenir à cette classe, des gens de profession qui n'ont de profession que le nom et qui sont aussi igno-

rants que des charrues, qui introduisent les plus grotesques barbarismes dans le langage officiel ou judiciaire

Cherchez à faire des représentations à ces individus-là : vous les verrez se rengorger et nous répondre : " Qu'est-ce que vous nous chantez-là ? C'est la langue du grand siècle qu'on retrouve chez nous, la langue telle qu'on la parlait du temps de Corneille et de Racine ! ! "

Et ainsi de suite.

M. Fréchette signale la phrase suivante qu'il prétend avoir lu dans un journal de Montréal : " On remarque beaucoup que Sarah Bernhardt prononce le français absolument comme les Canadiens. "

N'est-ce pas qu'elle est bonne celle-là ? Nous sommes infectés par l'anglicisme ; " l'anglicisme, dit Buies, nous déborde, nous inonde, nous défigure et nous dénature. " Nous sommes tellement habitués au mélange des deux langues, française et anglaise, que nous ne faisons plus de différence et que nous ne reconnaissons plus le caractère, la nature propre de chacune d'elles.

" Le nombre des expressions dont nous nous servons, écrit encore Buies, des tours de phrase que nous employons, qui sont purement anglais, et que nous croyons français parce que les mots qui les composent sont français, parce que nous appliquons aux mots des terminaisons françaises et que nous soumettons les phrases, par une traduction littérale, à de véritables contorsions, à des constructions dont le sens comme l'origine échappent à ceux qui ne connaissent que le français pur, est... effrayant. "

Eh bien ! il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'en finir avec ce baragouin *anglo-gallo-canadien*, de nous corriger par la lecture des maîtres et l'étude sérieuse d'une langue que nous avons pour mission, non-seulement de conserver, mais en core de propager sur ce vaste continent américain qui nous appartient tout autant, sinon plus, qu'aux autres races. Sur ce continent en quelque sorte illimité, nous nous développons comme élément national distinct. Il convient qu'à ce développement physique et numérique correspondent la correction et la pureté de notre langue.

Et qu'à ce propos, il me soit permis de vous citer quelque chose de M. Routhier. Le passage est un peu long, mais je ne l'en crois pas moins digne de votre bienveillante attention.

" Qu'admire-t-on le plus dans l'homme ? se demande l'éminent juge. Ce ne sont pas ses pieds, ni ses bras, ni son tronc. Tout l'homme est dans sa tête, dans ce siège de son âme qui en reflète les sentiments, et surtout dans ce verbe qui en exprime les pensées : " *os sublime*, dit le poète.

" Or, il en est de même d'un peuple. Ce qu'en admire le plus en lui, c'est sa physionomie intellectuelle, c'est le miroir de son âme où se reflètent ses idées. C'est son verbe qui les exprime,

c'est-à-dire, sa littérature. Et n'oublions pas que le verbe humain participe dans une certaine mesure de la puissance du verbe divin ; il n'en est qu'un écho affaibli, mais il a quelque chose de sa force créatrice.

" Si donc nous voulons devenir un peuple qui commande l'admiration, il faut rendre fort et glorieux ce verbe que nous avons reçu de la France, et qui est à la fois le signe, la marque et l'aliment de notre vitalité.

" O jeunes gens, sans doute, vous avez vu quelquefois mourir un homme ? Quand sa langue s'est embarrassée et ne pouvait plus accentuer les mots, vous avez dit : " Il n'en a pas pour longtemps ; et quand il a perdu tout à fait la parole, vous avez conclu que le souffle même de la vie allait bien tôt lui manquer.

" Eh bien ! il en est de même d'un peuple. Quand sa langue se paralyse, quand sa mémoire ingrate en oublie les patriotiques accents, quand son verbe ne se fait plus entendre pour célébrer ses gloires et revendiquer ses droits, c'est qu'il est en danger de mort.

" Travaillons donc à le rendre plus sonore et plus harmonieux, plus puissant et plus admiré, ce verbe qui a fait la grandeur de notre première mère-patrie, et qui fait encore la gloire de la civilisation chrétienne.

" Que les que soient les épreuves de l'avenir, ne faisons pas comme les enfants d'Israël qui, captifs aux bords des fleuves de Babylone, suspendaient leurs lyes aux branches des arbres et pleuraient. Chantons plutôt aux étrangers les hymnes de la patrie, racontons-en les glorieuses histoires et apprenons-leur à respecter le sang qui coule dans nos veines, et la langue que la Providence nous a donnée pour manifester nos sentiments et nos pensées.

" Et s'il se rencontre dans notre pays des gens qui travaillent à fusionner les races, et qui rêvent de voir toute l'humanité, parlant la même langue, ayant les mêmes coutumes, régie par les mêmes institutions démocratiques, traitons-les comme des ennemis de notre nationalité.

" Si un tel rêve se réalisait, ce ne serait pas seulement notre anéantissement national ; mais les savants, n'auraient plus à discuter la question de savoir comment viendra la fin du monde, si ce sera par le feu ou par le froid ; car c'est d'ennui que le monde mourrait ! ..

JEAN DE LAVAL.

M. J. H. Loranger, E.E.D., est autorisé à prendre des annonces et abonnements pour LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

L'avare cherche le sac.
Le promoteur cherche le soc.
Le chroniqueur cherche le sic.
Le laboureur cherche le soc.
Le gourmet cherche le suc.

NECROLOGIE

Mercredi, le 7 courant, est décédé à sa résidence, 203 rue Cadieux, le Dr Alfred Savard. Quoique âgé de trente-sept ans seulement, Dieu l'a rappelé à lui après une courte agonie. Le Docteur a succombé à une de ces cruelles affections du cerveau qui ne pardonnent jamais, une méningite cérébro-spinale. Le Dr A. Savard est né à St-Eustache en 1858, où il passa les premières années de sa vie. A l'âge de 13 ans il entra au Collège de Ste-Thérèse pour y poursuivre son cours classique. Dès ses premières années à l'école, il se fit remarquer par ses supérieurs et ses confrères, grâce aux talents et à la bonne conduite qui le distinguaient. Sorti du collège au printemps 1879, il entra, dans l'automne, à l'Université Victoria pour y étudier la médecine. Après deux années passées dans cette institution, il entra à l'Université Laval où il fut admis à la pratique, avec grande distinction au printemps de 1881. Après quelques mois de vacances que nécessitait sa santé, il alla s'établir à St-Lin où il se fit aimer et respecter par tous ceux qui l'ont connu. Un an après son arrivée dans cette paroisse, il épousa la fille aînée de M. H. Hurteau, alors député de l'Assomption, aujourd'hui l'un des premiers employés du bureau d'immigration de Montréal. Après 3 ans de séjour à St-Lin, poussé par une noble ambition, ne trouvant pas cette modeste paroisse un champ assez vaste pour ses opérations, il transporta ses pénates dans la grande capitale du Canada, Ottawa. — Dès son arrivée il reçut plus d'encouragement qu'il était possible d'en espérer.

L'année qui suivit son installation à Ottawa, il se porta candidat à l'échevinat ; sur la demande de ses compatriotes, il fut élu par une écrasante majorité. C'est alors qu'il se revêtit canadien-français jusque dans l'âme. En effet, malgré les protestations du maire d'alors et des échevins, il prononça le premier discours français qui fut prononcé au Conseil de Ville d'Ottawa ; on peut dire que c'est de là que date l'usage de la langue française, dans les débats municipaux de la capitale. Au milieu de ses succès il fut cruellement frappé, son épouse mourut, laissant outre son mari, un petit orphelin pour pleurer sa perte. Un an plus tard, il épousa la seconde fille de M. Hurteau et revint se fixer à Montréal sur la rue Cadieux où il a demeuré jusque à sa mort. Il a occupé l'an dernier la charge de professeur d'anatomie à l'Université Laval où il s'est acquis l'estime de tous les étudiants. Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les porteurs du coin du poêle étaient MM. les Docteurs Lamarche, Fard, Désy, Chartier, M. le notaire Mainville et C. Marcié du *Star*. On remarquait dans la foule plusieurs médecins et étudiants en médecine. L'inhumation a eu lieu à St-Eustache. Malgré la température tout-à-fait désagréable, la foule se pressait dans l'église, voulait ainsi exprimer le sincère attachement de la paroisse toute entière pour le défunt et lui payer son dernier tribut d'hommage et de sympathies. L'église, magnifiquement drapée de noir, rendait le service des plus imposants. L'hon. Dr Marcié, oncle du défunt, tenait l'orgue, et la messe des morts a été très bien exécutée par le chœur de la paroisse. Nous prions la famille d'accepter nos sympathies les plus sincères dans le malheur qui la frappe.

CAUSERIE

Nous traversons une quinzaine orageuse. Grands vents à l'extérieur, et ravages sans pareils à l'intérieur du... cœur des jeunes filles. Hier, ces demoiselles, nos amies, faisaient leur retraite à St-Jacques, aujourd'hui, c'est à Notre-Dame.

« Mes très chères sœurs,

Qu'est-ce que la retraite? La retraite est un temps de recueillement, de prières, de repos de l'âme, durant lequel la paix la plus entière doit régner dans nos cœurs. Pour obtenir cette prédisposition nécessaire vous allez commencer par oublier tout ce que vous aimez; quittez vos pensées de tous les jours; torturez-vous pour chasser de votre cœur celui même qui y tient la première place; enfin, promenez impitoyablement parmi vos bons sentiments un feu chaud destructeur qui ne laissera plus que ruines et dévastations. Nous compléterons ensuite ce riant tableau en vous interdisant pour toujours les amusements qui vous procuraient quelque plaisir. Nous jetterons le trouble dans vos âmes délicates par des flots d'une éloquence terrible, déployée, tantôt au sujet de l'éternité, tantôt au sujet de l'enfer. Et la retraite sera finie.

Voilà la paix que vous procurez, lectrices, les retraites dont vous sortez dans un état d'agitation qui laisse bien loin en arrière les plus fortes émotions de votre vie mondaine.

J'ai fait, du haut de mon universelle sagesse de chroniqueur, ce résumé complet de la plupart des retraites, afin de vous mettre en garde contre un danger dont vos pauvres amis, les étudiants, sont après vous les premiers à souffrir. Nous en subissons déjà, cette année encore, les premières atteintes. Durant les retraites, nos cœurs attendris par les péchés des hommes (y compris les vôtres), et les souffrances de Dieu qui les expia, se laissent trop impressionner par les paroles d'un prédicateur toujours éloquent. Sous l'empire d'une vertueuse ardeur pour le bien vous allez si vite et si loin que vous dépassez le but. Vous devenez plus sévères même que le prédicateur n'a voulu l'être.

Et ces jeunes gens ont vite l'occasion de s'en apercevoir! Je vous conjure donc d'être modérées dans vos saintes aspirations, de museler vos scrupules, et de continuer à croire que mieux valent encore pour le monde vos charmes d'attraits que des charmes demi-religieux.

Buies, dont la renommée prend les proportions du Dominion, disait l'autre jour, dans la *Revue Nationale*, qu'il faut être une nullité pour réussir dans le journalisme canadien. Application immédiate: ce cher *Délire* qui fait ça et là, au *Monde*, à la *Patrie* et même dans notre journal vient de fonder *Le Plerin* dont il est rédacteur et propriétaire à la fois, un véritable bijou que ce nouveau-né! Les verbes y foisonnent et je renonce à les signaler. Qu'il me suffise d'annoncer que *Délire*, non content de la binette que je lui avais faite, s'est esquivé de nouveau à larges coups de plume. Dans ce chef-d'œuvre autobiographique j'ai l'horreur de relever dix calembourgs en moins de quinze lignes! Et cet homme a réussi: il est à la tête d'un journal! Nous vivons dans un pays bien mal partagé!

Des cours de droit constitutionnel se donnent actuellement. Je ne veux pas dire que j'y assiste assidûment, mais je suis tout de même que la masse dans une Chambre des communes, est un objet fort coûteux, tout revêtu d'or, de dimensions imposantes et d'une solennelle pesanteur. C'est le symbole de l'autorité souveraine.

Le Parlement-Modèle, comme de juste, avait tenu lui aussi à faire usage du majestueux emblème. Mais des tribulations sans nom avaient fait mille morceaux de ce joyau de la couronne pendant la vacance parlementaire. Ce malheur, constaté au dernier moment n'embarrassa aucunement le ministre de la milice devenu maître des cérémonies pour la circonstance de l'ouverture du Parlement, le 6 courant. C'est pourquoi, paroissiens de Notre-Dame, vous vîtes en cette occasion s'étaler solennellement, sur le bureau de la Chambre des communes, l'anneau de votre bedeau.

Mardi, le 9 courant, sera chantée dans l'église des Pères du Très-Saint-Sacrement, sur la rue Mont-Royal, une messe de requiem pour le repos de l'âme des étudiants en droit décédés. Tout promet que cette démonstration organisée par le secrétaire de la faculté de droit sera fort imposante. Des personnages importants officieront et un chœur d'étudiants de soixante-quinze voix chantera à l'orgue.

Je demande des nouvelles du comité nommé pour s'occuper du bill dit des étudiants. La session bat son plein, et si nous ne voulons pas que cette mesure reste sur l'ordre du jour pour le prochain parlement, il est presque temps de la faire présenter. Monty, Rodier, Surveyer, Germain et Leclair forment ce comité. Procédez, mes amis: sinon je vous appelle traîtres, et j'aurai raison; car, sur votre consentement, la faculté s'en est remise à vous du soin de lui acquérir l'important privilège que nous réclamons par ce bill.

Les convenances, les mœurs, est-ce assez bête! De longtemps j'ai commencé à le dire, et jamais je ne manquerai l'occasion de le faire ressortir.

Un étudiant qui causait en dansant échappa cette réflexion dont on peut tirer tout un monde de réflexions: "Que dirait votre mère, mademoiselle, de vous voir ainsi dans mes bras, sans la musique?"

Et cependant la musique peut-elle changer quelque chose à la réalité d'une situation, je veux dire position?

Ah! les conventions humaines...

JMAN MOG!

Il y a aux Etats-Unis, 6,250,000 catholiques. Ils sont les plus nombreux d'une même religion. Les autres sectes se partagent les 14,000,000 de pratiquants qui restent.

Où va se nicher l'invention? on fabrique maintenant du mucilage avec du jus d'oignon. Si quelque bon jour vous voyez pleurer un journaliste à son travail, pensez de suite à la colle d'oignon et vous aurez le secret de ses larmes.

La circulation annuelle totale des journaux du monde entier s'élève, dit-on, à 12 milliards de co-

pies. Le papier employé couvrirait une superficie de 10,450 milles carrés; il pèse 781,250 tonnes. Empilées les unes sur les autres ces 12 milliards de copies formeraient une colonne aussi haute que la montagne la plus élevée du globe. Supposons que l'on prenne cinq minutes par jour pour lire son journal, il s'en suit que la population du globe passe un temps équivalent à 100,000 années à lire les gazettes.

ECHOS DES COURS DE DROIT CIVIL

Après avoir exposé les principes généraux de la Vente et avoir déclaré quelles étaient les personnes capables d'acheter et de vendre, la nature même de notre sujet nous amène à traiter des choses qui peuvent être vendues.

Peut être vendue toute chose qui n'est pas hors du commerce soit par sa nature ou sa destination, soit par une disposition spéciale de la loi. Voilà ce que proclame l'article 1486.

Une chose est hors du commerce: 1° Par sa nature, quand elle n'est pas susceptible d'une propriété privée. Ainsi l'air, la lumière sont choses hors du commerce; personne n'en peut réclamer le monopole. Je voudrais bien dire de même de l'eau; mais ceux qui paient les taxes municipales ne donneraient vite un élément formel.

2° Sont hors du commerce par destination les objets consacrés à un usage public: une rue, une église, les portes et les murs d'une ville, voilà des objets dont personne ne peut avoir la propriété exclusive.

3° Enfin la loi elle-même décrète que certaines choses seront hors du commerce. Cette classe comprend surtout les droits incorporels exclusivement attachés à la personne et qui ne peuvent être ni cédés, ni vendus. V. g. les droits d'usage, d'habitation, de retrait successoral; le droit pour la femme de demander la séparation de corps ou de biens seulement; le droit pour le donateur de provoquer la révocation d'une donation pour cause d'ingratitude. Il en est de même de l'action en nullité de mariage et de la créance alimentaire. Tous ces droits divers sont hors du commerce.

Ces exceptions faites, toutes les autres choses peuvent passer d'un propriétaire à l'autre sous l'effet d'un contrat de vente. On peut même vendre des choses futures, incertaines, indéterminées quant au nombre ou à la qualité. Je puis vous vendre la récolte de l'année prochaine. Je puis vous vendre le coup de fût que je m'apprete à donner.

De même aussi certaines choses hors du commerce peuvent devenir l'objet du contrat de vente si elles redeviennent susceptibles d'une propriété privée. Une place publique, si on lui enlève sa destination, peut être vendue à des particuliers; une rue que l'on ferme peut être possédée par des individus. Il y a même certaines choses *divini juris* en elles-mêmes qui, par accident,

peuvent être vendues. Ainsi une chapelle, un droit de patronage et de présentation à des bénéfices, se trouvant à faire partie des dépendances d'une terre, sont des choses qui ne peuvent pas, à la vérité, se vendre seules et *per se*; mais elles se vendent avec la terre dont elles sont une dépendance, soit qu'on les exprime dans le contrat de vente de la terre, soit qu'elles se trouvent renfermées sous l'expression générale de *dépendance*.

L'article 1487 est l'expression d'un des principes les plus importants de la vente. C'est que *la vente de la chose d'autrui est nulle*. Troplong développe cette maxime de la manière suivante: "La subtilité du droit romain popularisé en France par Pothier, avait fait décider que l'objet précis du contrat de vente n'était pas de rendre l'acheteur propriétaire, mais seulement de l'en mettre en possession et de le débarrasser de tous troubles et évictions."

De cette théorie, on concluait que la vente de la chose d'autrui était permise. Car, le contrat de vente ne consistant pas dans la translation de la propriété, il suffisait, pour qu'il fut valable, que le vendeur se fut obligé à faire avoir la chose; et il atteignait ce but, soit en achetant lui-même du véritable propriétaire, soit en obtenant de ce dernier qu'il eût consenti à la vendre à l'acquéreur. En cas de refus du propriétaire, comme l'obligation consentie par le vendeur eût été un fait licite et passible en soi, elle se résolvait en dommages et intérêts.

Nous avons démontré ailleurs que notre code, plus conforme au droit naturel que le droit romain et l'ancien droit français, a entendu que la vente ait désormais pour effet précis de transporter la propriété. Or, pour transporter la propriété d'une chose, il faut soi-même être propriétaire, car *nemo plus juris ad alium transferre potest quam ipse habet*. La vente de la chose d'autrui n'est donc plus compatible avec le droit nouveau et notre article la déclare nulle. *Il est ridicule*, disait M. Trochet, *de rendre la chose d'autrui*, et M. Grenier, entrant tout à fait dans le vif de cette théorie si raisonnable, ajoutait: "Le but unique de la vente doit être la transmission d'une propriété. Or la vente d'une chose qui n'appartient pas au vendeur ne peut être le germe d'une transmission de propriété."

La vente de la chose d'autrui est donc nulle dans tous les cas, soit que les parties aient su ou non que le vendeur n'en était pas propriétaire. Néanmoins, si l'acquéreur a ignoré cette circonstance, s'il a été trompé notre article lui donne dans ce cas une action en dommages et intérêts. Mais s'il a su que la chose n'appartenait pas au vendeur, ou si le vice a été dénoncé, il n'a aucun droit pour élever des plaintes; car il y a faute commune, il a été de mauvaise foi de même que le vendeur. "*Malus fidei emptor est, ait Cujas, qui ocl rem quam emi non esse venditia.*"

Notes sur la Procédure Civile

L'article 14 du code régle sur la capacité d'ester en justice. Il pose d'abord un principe général: "Il faut avoir le libre exercice de ses droits, " décrète-t-il, pour ester en justice, " soit en demandant ou en défendant, " sous quelque forme que ce soit."

Or, quels sont ceux qui ont le libre exercice de leurs droits?

— Toute personne exerce librement ses droits, si elle n'est pas privée de cette faculté par une disposition expresse de la loi. D'après un brocard en vogue à l'école, la capacité est la règle et l'incapacité, l'exception. De sorte que la question de savoir qui a qualité pour former une demande judiciaire, se résout en celle de rechercher qui en est capable.

Que les individus qui ne jouissent pas de la vie civile, ne peuvent exercer les droits qui en découlent, cela est d'évidence. La faculté de poursuivre devant les tribunaux le recouvrement de ce qui nous est dû, étant un de ces droits, on comprend facilement, dès lors, que le mort civil, par exemple, ne puisse procéder en justice, ni en demandant, ni en défendant, comme le déclare l'article 35, 5^e du code civil.

Mais il y a des personnes qui, jouissant de la vie civile, n'en exercent pas du tout les droits ou ne les exercent que d'une façon imparfaite, soit à cause de la faiblesse de leur intelligence, soit encore à cause de leur position dépendante, de leur état de subordination à une puissance qui dirige leurs actes ou y coopère. Ces personnes — pour employer les expressions du deuxième alinéa de notre article — doivent être représentées. " assistées ou autorisées de la manière fixée par les lois qui régulent leur état ou leur capacité respective."

Les personnes que cet article a en vue sont les mineurs, les interdits et les femmes mariées.

Des mineurs. On distingue trois catégories de mineurs: le mineur en tutelle, le mineur émancipé et le mineur commerçant.

Parlons d'abord du mineur en tutelle.

Ce mineur est pourvu d'un tuteur qui, aux termes de l'article 290 du code civil, " le représente dans tous les actes civils." Pour ce qui regarde la faculté d'agir en justice, l'article 304 du même code porte ce qui suit: " Les actions appartenant au mineur sont portées au nom de son tuteur, sauf celles pour gages que le mineur âgé de quatorze ans peut intenter seul jusqu'au montant de cinquante piastres."

A part l'exception de cet article, le mineur est donc incapable d'ester en justice.

C'est le tuteur qui exerce seul les actions de son pupille. Cette proposition, toutefois, n'est exacte qu'avec la distinction suivante: S'agit-il d'actions immobilières? Le tuteur peut seulement y défendre sous l'autorisation de la justice sur avis du conseil de famille;

mais il n'a pas qualité pour les introduire comme demandeur, sans cette autorisation.

Il en est de même d'une action en partage. Le tuteur, qui peut répondre, sans autorisation, à une demande de ce genre dirigée contre le mineur, ne peut, au contraire, la provoquer lui-même (art. 305 C. C.)

S'agit-il d'actions mobilières? Le tuteur a qualité, non-seulement pour y défendre, mais encore pour les former, comme demandeur, sans aucune autorisation. Et il peut, en conséquence, recourir à ux différents moyens nécessaires à la défense du mineur. Cependant, quand il s'agit d'appeler d'un jugement, le tuteur a besoin d'une autorisation préalable de la justice, sur avis du conseil de famille (art. 306 C. C.)...

Ce sujet exigerait de plus amples développements. Mais, comme nous nous trouvons ici sur un terrain qui appartient au domaine du droit civil, nous n'en dirons pas davantage, et nous passerons, sans autres commentaires, au mineur émancipé.

Celui-ci peut plaider seul, soit en défendant, soit même en demandant, pour ce qui est relatif à ses droits mobiliers. La preuve en résulte de l'article 302 du code civil, qui n'exige l'assistance du curateur que relativement aux actions immobilières. Et dans ce dernier cas, la seule assistance du curateur suffit, sans qu'il soit besoin d'aucune autorisation (Sic. VIII Demolombe, No. 304).

Quid si le mineur émancipé voulant agir, le curateur refusait de l'assister?

" Le mineur émancipé, répond Demolombe, aurait le droit de se pourvoir contre le refus d'assistance de son curateur devant le conseil de famille, qui pourrait enjoindre, s'il y avait lieu, à celui-ci de prêter son assistance au mineur, ou nommer un curateur *ad hoc*, ou même remplacer tout à fait, par un nouveau curateur, celui qui refuserait de remplir son devoir."

Mais si c'était le mineur émancipé qui ne voulait pas agir? Le curateur aurait-il quelque moyen de vaincre cette résistance et de protéger le mineur malgré lui-même?

" Nous ne croyons pas, dit encore Demolombe, que le curateur ait ce droit d'initiative. C'est le mineur émancipé qui gouverne: c'est lui même et lui seul, sous l'assistance seulement et en quelque sorte sous le contre-seing de son curateur. Mais le rôle de simple assistance ne comporte point pour le curateur le droit soit d'agir lui-même en son propre nom, au lieu et place du mineur, soit de forcer le mineur à agir."

Quant au mineur commerçant, réputé majeur pour les faits relatifs à son commerce (art. 323 C. C.), il est d'évidence que, dans cette limite, il peut ester en justice, soit comme demandeur ou défendeur, indépendamment de toute assistance ou autorisation. Hors des affaires de son commerce, il est sujet à l'application des règles du droit commun.

Des interdits. L'interdit n'a pas qualité pour agir en justice. La loi lui accorde un curateur qui a tous les pouvoirs du tuteur au mineur. Qu'il

nous suffise donc de renvoyer à ce que nous avons dit à ce propos.

A côté des interdits proprement dits, dont il est question aux articles 325 et suivants du code civil, se place une classe d'individus qu'on appelle *semi-interdits*: ce sont les individus pourvus d'un conseil judiciaire.

Aux termes de l'article 351 du Code civil, " si les pouvoirs du conseil judiciaire ne sont pas définis par la sentence, il est défendu à celui à qui il est nommé de plaider... sans l'assistance de ce conseil."

Cette défense, étant absolue, doit être appliquée sans aucune distinction. L'assistance du conseil est donc nécessaire à l'individu à qui il est donné, même pour intenter une action mobilière, ou pour y défendre; et sous ce rapport, il faut remarquer que la capacité est plus restreinte que celle du mineur émancipé...

Comment l'assistance du conseil judiciaire doit-elle être fournie?

Le mot *assistance* exprime l'idée d'une coopération à l'acte même. D'où il faut conclure que le conseil judiciaire doit, en effet, figurer à l'acte même, et y concourir simultanément avec celui à qui il est nommé.

Ainsi, les assignations que celui-ci forme contre un tiers, doivent donc être données en son nom et au nom du conseil, comme l'assistant; de la même manière que les tiers demandeurs doivent mettre en cause l'individu pourvu d'un conseil et ce conseil lui-même, à l'effet de l'assister.

" Le conseil judiciaire, dit Demolombe, doit... toujours assister celui auquel il a été nommé; il doit toujours procéder conjointement avec lui; et dès lors, aucun acte judiciaire, ni appel, ni pourvoi quelconque, ne peut être valablement fait pour ou contre l'individu pourvu d'un conseil, sans l'assistance de ce conseil... Une simple autorisation de plaider ne saurait tenir lieu de cette assistance d'un conseil qui, dans les divers incidents qu'un procès peut offrir, doit constamment protéger le mineur."

De la femme mariée. L'article 176 du code civil est ainsi conçu: " La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation ou l'assistance de son mari, quand même elle serait non commune ou marchande publique. Celle qui est séparée de biens ne le peut faire non plus si ce n'est dans les cas où il s'agit de simple administration."

La règle formulée par cet article est très claire: la femme mariée ne peut être partie dans aucune instance judiciaire sans autorisation.

Cette règle est générale et doit être appliquée:

1. Quelle que soit l'espèce d'instance dont il s'agisse;
2. Quel que soit le rôle de la femme partie dans cette instance, demanderesse ou défenderesse, peu importe;
3. Quel que soit son adversaire;
4. Sous quelque régime qu'elle soit mariée, et lors même qu'elle serait marchande publique. Toutefois, la loi reconnaît à la femme séparée le droit d'ester en justice sans autorisation, pour ce qui concerne l'administration de ses biens.

Mais il peut arriver que le mari

refuse de donner à sa femme l'autorisation requise ou qu'il soit dans l'impossibilité de l'accorder. Dans ces cas, la femme peut s'adresser à la justice.

L'hypothèse où le mari refuse est très simple. Il en a le droit, sans doute, sauf le droit pour la femme de se pourvoir devant les tribunaux, qui décideront (art. 178 C. C.).

Il n'y a donc qu'à rechercher quelles circonstances constituent, de la part du mari, l'impossibilité d'autoriser la femme. L'article 180 du code civil en indique deux: l'interdiction et l'absence du mari.

Le mot *absence* n'a pas ici la signification qui lui est attribuée par l'article 86 du code civil. Il s'entend de la *non-présence*. " La femme, dit Pothier, peut recourir à la justice, lorsque le mari est trop éloigné pour donner l'autorisation aussi promptement que le cas l'exige."

JEAN DE LAVAL,

(A suivre)

ENVOIÉS

Joyeux rêves de ma jeunesse,
Chantres allés de mon printemps,
A ma chaise et ten le carreau
Vous préférez l'aile des vents:
Comme eux vous avez fui, rapides,
Me laissant seul à mes douleurs;
Mes mains désormais seront vides,
Rêves d'un jour, à vous mes pleurs.

J'avais rêvé que d'une mère
La sainte et touchante bonté,
De la compagne souvent amère
Saurait m'adopter l'apôtre:
J'avais rêvé que sur sa vie
Mes mains s'empareraient quelques fleurs;
Trop tôt elle me fut ravie,
Rêve de fils, à toi mes pleurs.

J'avais rêvé que dans l'ivresse
D'un premier et naïf amour,
Heureuse, toute ma tendresse
S'abandonnerait sans retour;
Mais craignant la flèche cruelle
De durs et méchants viscéraux,
L'amour s'enfuit à tire d'aile,
Rêve d'amour, à toi mes pleurs.

J'avais rêvé, dans ma folie,
Aveuglé par de faux appas,
Que sur quelque route embellie
La gloire conduirait mes pas;
En vain je cherche ma déesse,
Ses baisers, ses yeux enlumeurs;
En vain je la poursuis sans cesse,
Rêve de gloire, à toi mes pleurs.

Pourquoi pleurer ainsi, mon âme,
Et te répatre en vains sanglots?
Laisse encore une voix de femme
Éveiller tes tendres cœurs:
Ses accents charment la souffrance,
Et font croître à des jours meilleurs;
Kéussant son chant d'espérance,
Sèche tes pleurs.

O douce voix, heureux génie,
Qui présidas à mon destin;
Voix, dont la suave harmonie
Ressemble à quelque chant divin;
Voix, qui souvent sur cette route
As calmé mes ennuis secrets,
Parle à mon cœur, parle; j'écoute,
Et fais taire tous mes regrets.

A ton chant reviendront ces rêves que mon
âme
Avec un soin jaloux à longtemps caressés;
Joyeux ils reviennent pour renouer la trame
De ces bonheurs perdus, de ces amours brisés.

EDMOND D'IVOY.

Montréal, Novembre, 1895.

AVIS

Nos agents chargés de collecter le prix de l'abonnement au JOURNAL DES ETUDIANTS doivent être porteurs d'une autorisation signée par le Directeur, M. Joseph Beaulieu.

LA
Portée philosophique
de
L'Oeuvre de Pasteur

Parler encore de Pasteur ! dites-vous, — car cette gloire semble par trop connue et son oeuvre est si familière à tous. Aussi n'est-ce pas des découvertes du savant dont je veux causer, mais de la portée philosophique de son oeuvre. Le mot sonne haut, n'allez pas vous en effrayer ; — ce ne sont que de vieux souvenirs que je veux rappeler.

Trois propositions fondamentales résument l'oeuvre du grand savant.

1. Tout d'abord : Les phénomènes de la vie ne sont pas attribuables à des agents physico-chimiques ; — ils sont dus à l'opération d'agents biologiques ;

2. Ces agents sont des infiniments petits, répandus dans tous les organismes ;

3. Ils portent en eux le remède aux maux qu'ils causent ; on leur arrache ce remède par l'atténuation.

Vous savez l'effet profond, quasi révolutionnaire, les deux dernières de ces conclusions ont eu sur les sciences naturelles de notre siècle, et combien elles ont fait évoluer la médecine, — aussi passons outre. La première mérite de nous arrêter, elle touche à l'essence des phénomènes vitaux.

Deux grandes écoles partageaient la science. Les savants français, ayant en tête Lavoisier et plus tard Magendie, — Liebig dominant la note en Allemagne, ne voulaient voir dans les phénomènes vitaux que des effets physico-chimiques.

L'autre phalange, non moins illustre certes, ne niait pas les phénomènes matériels et leur évolution soumise à des lois fixes ; mais elle les affirmait dominés par une force supérieure, la force vitale.

Et l'on était ambitieux et tenaces de part et d'autre, car comme l'écrivait un matérialiste en vue, Burmeister : " Si la science était forcée de reconnaître une force vitale, nous verrions tomber du même coup notre principe de l'universalité des lois de la nature et de l'invariabilité de l'ordonnance mécanique du monde ; — nous serions dans la nécessité d'accorder qu'une main, une puissance supérieure intervient dans le travail de la nature pour créer des lois exceptionnelles, se déroband à tout calcul ; ce serait une brèche faite dans l'édifice purement naturel du monde. " — Il avait touché le point : l'édifice purement naturel du monde. Les deux doctrines sont grosses de conséquences.

En effet, étant prouvée l'universalité des phénomènes physico-chimiques et l'inutilité d'un principe supérieur, c'est unifier et confondre les trois règnes : le cristal, l'animal et l'homme ; — c'est rejeter une puissance supérieure qui aurait mis la main à la formation des mondes et des lois qui les régissent ; — c'est dire que la vie est inhérente à la matière tout comme cette nature étonnante tiendrait d'elle-même et son existence et ses propriétés.

Si tout est matière et mouvement, si l'âme est un vain mot, la pensée une combinaison d'oxygène et de phosphore, le dévouement un élan de tout notre être n'ayant pour cause qu'un dégagement exaspéré de calorifère, — dès lors plus de liberté, ni de responsabilité ; — pourquoi des lois et des sanctions puisque nous ne sommes pas libres et que molécules et cellules sont seules responsables. Et raisonnements, comparaisons, exemples faisaient tous les frais d'interminables et ardentes discussions, sans que de côté ou d'autre des preuves positives fussent données.

Les positivistes soutenaient que les phénomènes organiques étaient soumis à des lois définies et rigoureuses, que la physique et la chimie avaient statué et arrêtées : Que cette force supérieure et étrangère, supposée si gratuitement, personne à la vérité n'avait jamais donné une preuve palpable ; enfin que les lois de la nature inorganiques servaient à expliquer les phénomènes organiques.

Tandis que pour les autres, la force vitale était dans la nature d'évidence logique, si logique qu'elle en devenait presque positive.

La nature, par eux, parlait clairement dans ces faits :

Que l'organisme conserve sa forme générale sans altération, tandis que sous cette forme permanente, la matière change et se renouvelle sans cesse, comme les eaux d'un fleuve ;

Que malgré ce perpétuel va et vient de la matière, qui a lieu dans son sein, tout organisme maintienne cependant son identité à l'égard du monde qui l'entourra et se conserve lui-même non pas seulement en tant qu'individu, mais encore en tant qu'espèce, en tant que genre ;

Que non seulement il se serve de ses organes à son gré comme il ferait jouer les ressorts d'une machine, mais qu'il forme lui-même ses organes ;

Qu'enfin, cet organisme, si délicat, si compliqué, qu'aucun chef d'oeuvre de la mécanique humaine non seulement n'a pas égalé, mais même approché de loin, que cet organisme, dis-je, n'a eu pour point de départ qu'une infime petite masse, une cellule, d'où sont venus ces tissus si divers, ces ergances si parfaits, cet ensemble si harmonieux.

C'étaient là pour les adversaires du positivisme des preuves palpables ou possible en faveur d'un principe dirigeant la matière.

Cependant Claude Bernard avait été conduit par ses études à formuler en principes les résultats de ses expériences. La physiologie cellulaire avait trouvé son maître avec Claude Bernard, — et tout matérialiste qu'il fut à ses débuts, ce génie allait aider un autre génie à pousser plus loin l'examen et faire jaillir la lumière : Pasteur s'avavançait.

Bernard avait ainsi résumé son oeuvre : " Les éléments histologiques intérieurs sont tous de véritables organismes élémentaires. "

A son tour, Pasteur étudia ces organismes élémentaires. Il voulut les voir dans leurs formes les plus rudimentaires, surprendre leur vie propre, les épier dans leurs rapports avec l'orga-

nisme plus complet dont ils forment partie, ou qu'ils habitent.

Et vous savez à quelle conclusion ses études le conduisirent : Les phénomènes de la vie ne sont pas attribuables à des agents physico-chimiques ; ils sont dus à l'opération d'agents biologiques.

La génération spontanée recevait le coup de grâce du maître : elle était condamnée. La matière ne restait que matière, et l'être vivant venait et ne pouvait venir que de la vie.

Il y a, disait Pasteur, une force supérieure et étrangère qui préside à la formation et à l'évolution des êtres organisés, à l'instinct de la bête, à la pensée de l'homme, tout comme il existe une main puissante qui a ouvert les espaces et les a peuplés de mondes infinis, donnant à chacun ses lois et réglant ses merveilles.

A Laplace revient l'honneur d'avoir expliqué ces lois des mondes de l'espace ; à Pasteur la gloire d'avoir montré quelques-unes des merveilles du nôtre et surtout d'en avoir indiqué la cause : les conclusions de celui-ci égalent la grandeur de la conception du système des mondes.

A la vieille et glorieuse science française revient donc encore les hommages et l'admiration du monde entier.

EUGENE ST-JACQUES,
Prés. Association Médicale.

Pour tout ce qui concerne les abonnements au journal, veuillez, s'il vous plaît, vous adresser à M. J. O. Lacroix, E. E. D.

Le capital versé dans les diverses institutions bancaires du monde entier s'élevait à \$20,000,000,000 dont \$12,500,000,000 en Europe, \$6,000,000,000 dans l'Amérique du Nord et le reste ailleurs.

CORRESPONDANCE INTIME

M. ARTHUR, ce journaliste, étend bohème.

MON CHER BOHEME,

Sais-tu bien que ton article a éveillé en mon esprit un monde de souvenirs ! Ah ! cette bohème de jadis, dont tu fus la digne âme, que de fois elle est venue s'abriter sous le toit incliné qui recouvrait ma mansarde ! Et tu n'en dis rien, ingrat, dans ton article ? Et tu sembles ne te plus rappeler le lieu même où le patriotisme, mais éphémère Institut Canadien Français prit naissance ! Prends garde, Arthur, tu fus bohème : c'est là ton plus beau titre de gloire. Prends garde que ta gloire ne s'évanouisse peu à peu !

Eh ! bien, si tu l'as oublié, écoute quels furent les commencements de ce gigantesque édifice qui s'éroula dans ses fondations. Je veux dire l'Institut Canadien Français.

Le défunt cercle Dollard — par donne-moi si j'évoque ici cette triste figure — était alors dans toute sa splendeur. L'admiration mutuelle y fleurissait dans tous les coeurs, et la louange, son fruit savoureux, était dans toutes les bouches. Mais dans ce sanctuaire vénéré de la mutuelle admiration, s'étaient glissés des traitres rebelles à toute louange. Ces traîtres, c'étaient les membres de cette bohème qui revit tout entière en toi, O Arthur !

Que firent-ils ? Ils organisèrent, eux-seuls, une des séances du cer-

cle et remplirent à la lettre — sauf la discussion — ce programme étrange :

CONFÉRENCE	
L'Admiration mutuelle.....	G. Germain Beaulieu
LECTURE	
La destruction de la chrysothème.....	J. J. Prime
1 ^o DÉCLAMATION	
Anna virmique cano (20 vers).....	J. Marchand
2 ^o DÉCLAMATION	
Alpeca (?).....	Jean Trévoist
3 ^o DÉCLAMATION	
That day of wrath.....	G. Beaulieu
4 ^o DÉCLAMATION	
Le harang saur.....	J. J. Prime

DISCUSSION
La présence de Dieu dans les actions humaines.....
Par: A. David, Cocteur Rod, Dumot.

La séance eut lieu, mais le cercle en mourut d'une indigestion de ridicule. Ces traités avaient atteint leur but.

C'est alors qu'un de ceux-là, le réveur, l'idéaliste B. forma le projet de fonder, secondé par la jeunesse sérieuse de Montréal, une association littéraire qui, a coup sûr, devait — selon ses rêves — prendre des proportions gigantesques. Dans ce but il convoqua chez lui, une après-midi du mois d'avril 1891, ce groupe de jeunes gens dignes de passer à la postérité ; et qu'ils m'en veuillent ou non, je les nomme : Arthur Coté, G. A. Marsan, J. J. Prime, Jean Trévoist, Séverin Letourneau, Arthur Plante, Omer Pichette, A. Thomas, Paul Parent, Henri St-Germain et Germain Beaulieu. — A ceux que j'ai oublié de nommer, je demande de protester énergiquement.

Je n'ai pas besoin de raconter ce qui s'en suivit ; je vois par ton article que tu te rappelles assez bien.

J'ai voulu rétablir en point d'histoire ; j'espère que personne ne m'en voudra, pas même toi, mon brave bohème.

Un dernier mot.

Écoute, Arthur, tu te fais vieux ; crois-moi, choisis-toi un remplaçant, et laisse là la bohème, puisqu'après tout il faut s'en séparer tôt ou tard. Il n'y a que Buies qui a eu le privilège d'y naître et qui peut espérer celui d'y mourir. Quant à toi, malgré tes instincts prononcés, tu dois en sortir pour entrer dans la phalange militante des jeunes politiciens. Tu es doué à la Chapicaud : travaille à être le Chapicaud perfectionné de la génération actuelle ! Après avoir sacrifié ton passé à la bohème donne ton présent, donne ton avenir à ton pays.

Ton dévoué ex-bohème

PHILIPPE.

P. S. — Ne va pas, je t'en prie, me lancer par la tête un panier de louange : on criera, avec raison, à l'admiration mutuelle. Et j'ai tant combattu cette pieuvre-là !

P.

— Nous lisons dans la Revue des Revues :

" On estime qu'en Angleterre, où il y a trente-six millions d'âmes, généralement sept cent mille sont sans ouvrage. Il y a environ 500,000 pauvres. Sur chaque mille personnes qui meurent dans la joyeuse Albion, neuf cents meurent sans laisser aucun bien. Environ huit millions y sont donc constamment dans le voisinage de la pénurie. Environ vingt millions y sont quasi-pauvres. Et pourtant voilà cinquante ans que l'Angleterre est libre-échangiste. "

Nous livrons ces statistiques aux adversaires du système protecteur. Au Canada, il n'y a pas, comme en Angleterre, de colossales fortunes, mais la richesse publique y est plus largement distribuée parmi la masse des citoyens, et la pauvreté et la pénurie y sont l'exception.

Le bureau du JOURNAL DES ETUDIANTS, à l'Université Laval, sera ouvert à tous les mercredis soirs, de huit à dix heures.

Le vin de mon oncle

NOUVELLE

Quand j'y pense, à ce vin de mon oncle, Urbain Donnat, curé de Saulhaguet! Un vin blanc, doré, plaisant à l'œil, où la saveur un peu âpre de pierraille calcinée se fondait dans une douceur sucrée de raisin cuit; un vin qui vous allumait un feu de joie dans l'estomac: du vin des côtes du Vivarais d'avant la guerre, enfin!

Depuis dix ans qu'il était à Saulhaguet, mon oncle avait acheté une vigne d'un bon hectare, attenante à son jardin, derrière le presbytère, sur le premier plan du coteau qui s'élevait mollement jusqu'aux plateaux du Mez, de Sennevielle et du Bourlas, couverts de moissons et de pâturages, abrités contre les vents d'ouest par les hautes forêts de pins des montagnes du Bois-Grand et de Chanteperdrix qui barraient l'horizon de leur haute masse sombre.

L'affection de mon oncle pour sa vigne n'était pas croyable. Après mon père, ma mère et moi, c'était peut-être sa vigne qu'il aimait le mieux en ce monde. Je ne parle pas de son amour de Dieu, supérieur à tout, en son âme. Dès sa jeunesse, il lui avait offert le sacrifice de sa vie.

Mon oncle aimait aussi sa paroisse. Mais sa paroisse et sa vigne se confondaient. Sa paroisse était la portion de vigne spirituelle que le Seigneur lui avait confiée, et sa vigne était une sorte de paroisse végétale qu'il s'appliquait à cultiver à l'égal de la vigne du bon Dieu. Et encore sa vigne matérielle, sa vigne Combe-Rouge lui donnant plus d'agréments, il était bien juste qu'il eût quelque préférence pour elle, voyons.

—La vigne disait souvent mon oncle, est un don de Dieu plus précieux que l'or, puisqu'il arrive qu'un sang divin le sang de la vigne soit transsubstantié.

—Et le blé aussi mon oncle! Il me semble que...

—Sans doute, mon enfant: Dieu est le froment des élus. Mais la vigne, vois-tu!...

C'était presque de la dévotion que mon oncle avait pour sa vigne. Avec quelle ardeur il la bêchait, dès que les divers almanachs consultés s'accordaient à indiquer que, l'hiver remontant vers le nord, le réveil de la terre était proche! Il ne se trompait jamais d'un jour.

Les paysans, le voyant à l'œuvre, se disaient:

—Ah! M. le curé bêche sa vigne il est temps de bêcher les nôtres.

Depuis que mon oncle était revenu au pays, on se piquait d'émulation. C'était à qui aurait la plus belle vigne. Les vins du pays s'étaient améliorés de cent pour cent au moins. Mais, de l'aveu de tout le monde, il n'y avait pas à lutter avec la vigne de la cure.

—Tiens, disaient les paysans, tout de même un peu vexés, ce n'est pas étonnant: M. le curé, lui, il n'a que sa vigne à soigner.

Il fallait voir les angoisses de mon oncle, au premier brusque retour de froid dont les ceps pouvaient souffrir, son attention à surveiller l'écllosion des feuilles qu'il arrivait à connaître une à une, ses regards de reconnaissance vers le soleil pour le faisceau d'ardents rayons qu'il dardait, de préférence,

semblait-il, sur ce creux de Combe Rouge étalé au flanc du coteau comme un grand misel ouvert.

Que de fois mon oncle a interrompu les leçons qu'il me donnait sous la tonnelle du jardin, faite de vigne-vierge, de chèvrefeuille, de climatiques mêlées, pour écouter le léger frisson des feuilles de la vigne effleurées de la brise! Et lorsque le vent plus fort descendait des montagnes, là-haut, et nous sautait vers nous, comme une houle de parfums, l'odeur fine des pin-prenelles, des thymus, des coillettes sauvages, de toutes les humbles fleurs sans nom qui exhalaient, au déclin du jour, leur âme éphémère en d'imperceptibles soupirs d'agonie, mon oncle s'arrêtait de lire ou de prier. Son être se dilatait en toute sorte d'extase, comme à la fin de sa messe.

—Oh! sens-tu, Vaentin? Notre vigne qui se parfume!

J'aimais bien aussi cette vigne de mon oncle. Elle fournissait notre table, dès la mi-août, de raisins vermeils, transparents comme de grosses gouttes de soleil gelées dans de l'orgeat et qui craquaient légèrement sous la dent, en emplissant la bouche d'un jus abondant, d'une indicible et délicieuse saveur.

Parfois mon oncle m'autorisait à chasser les merles, les grives, les becfiges, toutes sortes d'oiseaux très friands de nos belles grappes, mais en me tenant sur le bord du champ, avec mille précautions, pour ne pas effleurer les branches.

—C'est si délicat, la vigne! disait mon oncle, toujours inquiet de ma turbulence. Il ne faut pas la brutaliser, si on veut qu'elle nous donne du bon vin.

FÉLICIEN PASCAL.

(A suivre)

Toute personne qui paie le prix de son abonnement doit exiger un reçu portant la signature du directeur du journal, Joseph Beaulieu.

— UN —

Appet Judicieux

(Comédie en 1 Acte)

(La scène se passe dans un village canadien au nord de Québec, époque présente.)

(Suite)

CRIFFORD.

Rien de bien extraordinaire. Je te l'assure. La profession est tellement encombrée, de nos jours, qu'il est assez difficile aux jeunes de se faire une clientèle. Cependant je ne désespère pas: la profession est encombrée, c'est vrai; mais ce ne sont pas les bons avocats qui font l'encombrement. Avec du travail, un travail assidu, j'ai tout lieu d'espérer parvenir à faire mon honnisme de chemin.

Mais il faudra venir voir mon bureau.

(Pendant ce temps, Max apporte une bouteille et deux verres et les dépose sur la table.)

LE DOCTEUR.

(Versant à boire) — Mon cher! Je suis le seul médecin, ici, et je ne puis facilement quitter mon poste.

CRIFFORD.

Laisse tes malades en repos pour une semaine: ils n'en mourront pas moins.

LE DOCTEUR.

Toujours malin pareil, hein!... Te rappelles-tu, Marcel, notre temps d'étudiant?

CRIFFORD.

Si je me le rappelle? Si je me rappelle ce temps qui a été peut-être le plus beau de notre vie? Ah! alors, nous ne songions qu'aux plaisirs, aux taquineries, jamais de soucis, jamais de peines, abandonnant, trop souvent peut-être, le présent au futur, les travaux aux plaisirs, et les livres pour la pipe. Oui, je m'en souviens bien.

LE DOCTEUR.

Sentimentalisme à part, nous avons été parfois de francs gamins, pas vrai?

CRIFFORD.

Tu étais un *vicioria* entêté.

LE DOCTEUR.

Et toi, un *lacolois* pur sang.

CRIFFORD.

Honte à toi, encore! Ah! ah! ah! (On frappe à la porte.)

LE DOCTEUR.

Entrez.

SCÈNE VIII

Les mêmes, Jacquinet, Gugus.

JACQUINET.

Ayez piqué d'un pauvre aveugue qu'a perdu la vue d'puis l'âge d'raison.

GUGUS.

Un' p'tit cope, pour l'amour de Dieu et d'tous ses saints

LE DOCTEUR (à Jacquinet).

Comment vous appelez-vous, bonhomme?

JACQUINET.

Jacquinet, pour vous sarvir, mon bon m'sieu.

LE DOCTEUR (à Gugus.)

Et toi?

GUGUS.

LE DOCTEUR.

Oui, toi.

GUGUS.

Gugus.

GRIFFORD.

Oh! nom...

GUGUS (interrompant).

Ben oui!

GRIFFORD.

Oh! nom...

GUGUS (fiévreux.)

J'vous dis qu'oui, espèce de...

GRIFFORD.

Oh! nom admirable qui me reporte à mes jeunes années, c'est le sobriquet que l'on me donnait au collège.

T. LESCOPE.

(A suivre.)

Pharmacie

Specialite :

Produits

Français

10% de réduction pour les Etudiants

16 05

Rue Notre-Dame

Coin de la Rue St-Gabriel

MONTREAL.

AH! DE LORIMIER

Chemises Blancs à 50c., 75c. et \$1.00. Grand choix de Cravates, Collets, Corps et Caleçons, Etc. 1700, Rue Notre-Dame.

ULRIC DEMERS

Doreur Pratique et Encadreur

A l'honneur d'annoncer aux Etudiants qu'il leur fera une très grande réduction sur encadrements de diplômes, de portraits, de gravures, etc.

ATELIER DE DORURE

AU NO. 380, RUE ST-LAURENT.

Passsez voir nos Prix.

La BUANDERIE des ETUDIANTS

— EST LA —

NEW YORK STEAM LAUNDRY

MIREAU & CIE

191, Rue St-Urbain.

TELEPHONE 2122.

N. B.—Un escompte de 15 p.c. sera donné aux Etudiants. Un messenger va chercher le linge à domicile.

REDUCTION SPECIALE

Sur le prix des Médicaments, Instruments, de Chirurgie, etc. etc. à MM. les Etudiants.

A la Pharmacie Brault

119, ST-DENIS, coin de la rue Dorchester. TELEPHONE 6122. SONNETTE DE NUIT.

ARGAND FRERES

MARCHANDS DE NOUVEAUTES

111, Rue St-Laurent, 111

Seuls depositaires pour le Canada des toiles hygieniques de Fabbe Kneipp.

L. H. COULET

MARIAGES, FUNERAILLES, DISPENS ET SOLENNES seroit fournis avec fleurs fraîches de toutes sortes.

BOUQUETS ET FLEURS EN VENTE A CREDIT DANS LES DEPARTS LOUÉS.

Tel. 2470. 1911, Rue STE-CATHERINE

Indique la manière de passer et de cirer les fleurs naturelles.

O. A. THIBAUT L. A. SMITH

THIBAUT & SMITH

Importateurs de

- MUSIQUE -

ET

D'INSTRUMENTS

1687, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Le Palais des Fumeurs

ASSORTIMENT COMPLET

CIGARES, CIGARETTES, PIPES, TABAC

En Gros et en Detail

Une specialite de Cannes

GEO. STREMENSKY,

PROPRIETAIRE

1709, Rue Ste-Catherine, Montreal, Can.

L'amour

Le monde, cet immense musée de toutes les choses, où les vies coulent comme le fleuve des Anges, renferme les éternels mécontents et les heureux immortels. D'une heure, dépend pour chacun toute la suite d'une existence. Un regard refusé, un mot cruel suffisent à l'homme pour qu'il tombe des hauteurs du rêve dans les bas-fonds du réel misérable. Un sourire donné, une parole douce comme un parfum de fleur, peuvent élever au faite du ciel des délices. celui qui n'avait espéré que de communes joies. Tout dépend d'un rien. Un orage grossit un ruisseau qui devient un torrent, un bouton de fleur brûlé par le soleil s'entr'ouvre sous les pleurs de la rosée.

Les mécontents, les toujours mécontents, les aveugles du beau, ceux qui n'ont jamais senti, ont eu de sanglants blasphèmes contre l'amour. Ils n'ont vu dans le chérubin ailé, une face et des blessantes flèches; et le suave sourire de l'ange n'a pas empêché leur verbe haineux de prononcer contre le petit de Vénus les plus affreux anathèmes.

Comme ils ont dû souffrir pour en arriver là! Les malheureux!

L'amour est le symbole du Bien, l'image du bonheur infini, l'inspiration de tout ce qui est beau. L'amour est le flambeau de l'humanité. Tout se fait pour lui et tout se fait par lui. Sans l'amour, il n'y aurait plus de monde. Le génie des hommes, les merveilles de tous les arts, les notes sublimes des conceptions grandioses, les sérénités musicales qui montent jusqu'aux étoiles en vibrant à toutes les couches de l'air, existeraient-elles si l'amour n'était pas? Et ces pleurs, quelqu'en soit l'amertume, ces sanglots n'ont-ils pas aussi leurs joies? Comme il est bon d'aimer quand on a bien pleuré!

Et la vie sans cet attachement qui n'a pas de matérielles chaînes, comme elle serait fade! Dans les luttes terribles qui émaillent de taches de sang les existences les plus éprouvées, l'homme entrevit dans un lointain immense un souvenir ou un espoir, une care-se ou un baiser, et le pied au bord du précipice qui deviendrait sa tombe, il se relève, sourit encore et vers cette bouche souriante il marche comme le pèlerin vers l'étoile. Sans cette espérance, sans cette lueur de félicité toujours radieuse, l'homme faible comme une créature de Dieu, tomberait au plus léger obstacle et la vie n'aurait pas de lendemain. L'amour est l'essence même de la création. Toutes les entreprises naissent de sa care-se; toutes les ambitions naissent de son désir; toutes les audaces prennent vie dans ses volontés; et surtout, si toutes les peines sont causées par son enfantine colère, toutes les joies du monde éclosent dans ses yeux de pervenches, et tombent en cascade de ses mains potelées.

Lorsqu'abattu, brisé par les peines et les perpétuels tourments, un homme regarde en arrière, et voit dans son passé toute une série de luttes infructueuses, il porte alors ses yeux endoloris par les larmes répandues, sur la compagne de sa route pénible, et à travers ses sanglots fleurit partout le sourire. Sans elle, il aurait succombé s'il n'a pas vaincu; pour elle, il veut lutter encore et ne désespère pas de la victoire.

Et dans la nuit le rêve enveloppe de roses Son front aux doux penchans, aux plus doux souvenirs.
Il boise de Marlon les papiers mi-clos, Et vers le ciel s'envole un concert de soupirs.

Dans l'amour, l'homme puise sa plus grande force, sa suprême consolation. Les pires tourments causés par l'amour ne suffisent pas à détruire les joies inconnues qu'il a enfantées, puisque les plus grands chagrins n'ont donné assez de courage que pour affronter la mort, tandis que son plus léger sourire a donné suffisamment de force pour regarder la vie en face. Et tout le monde sait qu'il est bien plus difficile d'espérer vivre que de vouloir mourir.

L'amour seul n'a jamais été cause de mort pour quiconque est sensé. Ceux qui ont la faiblesse de se détruire, et la lâcheté d'en accuser l'amour, sont les plus malheureux des fous; de plus, ce sont des misérables qui ne craignent pas de mentir aux survivants quand eux-mêmes seront morts.

Ils n'aiment pas, vraiment, ceux qui ont recours au suicide, à moins qu'ils ne s'aiment eux-mêmes; s'aimer soi-même, ce n'est pas de l'amour, c'est de l'égoïsme; se tuer pour son égoïsme ce n'est pas de la vulgaire folie. Parfois un amant abrège ses jours pour cette question brutale: où trouver de l'argent? Et les imbéciles disent encore: c'est une victime de l'amour. C'est erreur. Celui-ci est la victime de son orgueil; il a cru qu'on ne pouvait aimer sans avoir la fortune; il y a des gens assez fous pour croire que l'amour suit la richesse; au contraire, consultez les rois du métal, tous ont eu le désir d'être pauvres pour enfin connaître l'amour; ils savent trop bien que ce qu'on aime en eux à toujours sa place dans un portefeuille.

L'amour est un ange, l'ange protecteur de l'humanité. Ni dieu, ni démon, il a son trône à part dans le paradis du bonheur. Les flèches qu'il lance sur le monde sont destinées à donner le baptême au cœur de l'homme. (Là est le commencement de la vie où l'on a aimé.)

Les insensibles du cœur ne sont pas des bêtes, car les bêtes savent aussi aimer — lorsqu'ils parlent de l'amour, c'est en termes orduriers qui ne sauraient nuire qu'à eux-mêmes, puisqu'il faut savoir pour parler. Et sans crainte, on peut assurer qu'elle est bien petite la valeur de l'invalidé qui ne craint pas et ne respecte pas l'amour.

S. de L.

Premiers pas

Certes, Bébé tenait déjà bien sa place nouvelle dans la maison, son berceau près du lit, sa haute chaise à table, et partout un rappel de cette vie enfantine, souriant dans les joujoux qui traînent, les blancs et doux vêtements du premier âge. Mais voici tout à coup sur les tapis et les parquets, l'appui d'un petit pas maladroit; d'abord irrégulier, heurté et qui bronche, puis marquant l'entrain et la vitesse d'une poursuite ou d'un jeu. Vif émoi! Il marche! Il marche avec une hésitation de tout l'être, ses petites mains tendues écartées en balancier; et à le surveiller, à le suivre, on sent qu'un être se révèle d'initiative et de volonté allant tout de suite à la lumière, à l'attrayante fenêtre où l'espace lui apparaît, la transformation du ciel, le sol des oiseaux; ceci avant la re-

PHARMACIE BARBEAU

1934, rue Ste-Catherine

Coin St-Chs-Borromée

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des commis mis certifiés seulement Assortiment complet de Médicines Françaises, Articles de Toilette, Parfums, Poudres, etc.

Etudiants, même prix qu'aux médecins

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS, 115.

TÉLÉPHONE BELL, 7050.

cherche d'un coin préféré ou l'élan vers un jouet qu'il rattrape avec un désir déjà plus rapide que les petites jambes, une fixité de regard, une volonté du but et de l'indépendance:

Un joli mot de mère: "Quand mon fils a commencé à marcher seul, j'ai senti qu'il se détachait de moi. "Un coup pénible au cœur, cette première tentative d'éloignement que l'enfant renouvelera plus tard à chaque élan de sa jeunesse..." Il s'appuyait aux meubles s'accrochant à ma robe, puis un jour il se retourne, essaie ses pas tout branlants, s'équilibre, et le voilà parti! Oh! j'ai pleuré!"

Oui, c'est le premier départ et la première imprudence: heurt aux meubles, chutes légères; des cris et d'abondantes larmes en révolte contre la douleur inattendue et la dureté de la vie aux inexpériences; viennent l'adresse, la précaution, les repaires choisis pour aller d'ici, là. Et c'est une étape importante dans la vie enfantine, si bien que les mères l'inscrivent dans cette mémoire des menus faits et des dates charmées qui font le divin rabâchage des familles, et que les premiers petits souliers comptent parmi leurs reliques, plus tard retrouvés et comparés ceux-là plus larges, plus forts, aux pieds solidement chevillés des fils, ceux-ci plus étroits, délicatement enrubannés pour les fillettes, et tout presque neufs, à peine fanés aux semelles, ayant la destinée de toutes les parures du jeune âge dépassées vite par la croissance de l'être, car l'enfant pousse et grandit toujours, de matin en matin; c'est son travail et sa loi, écartant et rejetant ses enveloppes successives, montant jusqu'au baiser qui se penchait pour lui.

MME. A. D.

M. A. LACROIX, étudiant en droit, est autorisé à prendre des abonnements pour notre journal.

Un peintre reçoit la visite d'un marchand de tableaux.
—Que me donnez vous de cette toile? demande-t-il.

QUERY FRERES
Photographes attitrés du Clergé

Pendant 14 ans chez Notman & Fils

Photographies en tous genres et d'après les procédés les plus récents.

N. LÉVEILLÉ
MARCHAND - TAILLEUR

138 1/2, Rue Saint-Laurent

Prix spéciaux pour les Etudiants.

M. E. LAPOINTE
1576, Rue NOTRE-DAME
(En face du Palais de Justice)

CIGARES DES MEILLEURES MARQUES
CIGARETTES
PIPES DE TOUTES SORTES
Réductions pour les Etudiants.
BUTTES FRAICHES
SUR ECALLES, EN SOUPE, ETC.

PRIX SPECIAL POUR ETUDIANTS

W. LA MOUREUX
MARCHAND DE
CHAUSSURES

Ouvrage de Pratique et Reparation

1599, rue Ste-CATHERINE

Tél. des Marchands, 502.

LIVRES de MEDECINE
A LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS
6 à 14, rue St-Vincent
MONTREAL.

Messieurs les Médecins et Messieurs les Etudiants en Médecine trouveront en nous, ou s'adressant à notre librairie, le plus grand choix d'ouvrages, des meilleurs auteurs, pour l'étude et la pratique de cette science.
Les prix sont réguliers et des plus modernes.
Des remises libérales sont accordées sur les anciennes éditions.

Restaurant Commercial
1612 RUE NOTRE-DAME

Recevoir pour ses diners à 25 c. Six salons privés, à la disposition du public, pour Diners, Soupers, etc., etc. Cuisine et service de 1er ordre.
Une visite sollicitée.

THEO. LANCTOT, Prop.
Entree Privée: 1620, rue Notre-Dame.

T. THEO. VALIQUETTÉ

TABACS FRANÇAIS et CIGARETTES FRANÇAISES UNE SPECIALITE. CIGARES de CHOIX IMPORTES et DOMESTIQUES.

1735, Rue Ste-Catherine Est
MONTREAL.

SEVEZ-VOUS...
Emulsion d'Huile de Foie de Morue CREOSO-BIPHOSPHATE
Faiblesse pour les Enfants.

SEVEZ-VOUS...
de la **POUDRE NASALE**
Remède infailible pour le Rhume de Cerveau.

SEVEZ-VOUS...
des **CACHETS du Dr BARNES**
Pour votre Miel de Tête, Guérison en 10 minutes.

ADELARD SAVARD
Pharmacie, Coin des rues Rachel et St-Denis

HOTEL RIENDEAU
En face de l'Hotel de Ville et du Palais de Justice

Quelques pas des Bateaux et des Gares de Chemins de fer

55 et 60, Place Jacques-Cartier
MONTREAL.

JOS. RIENDEAU, - - Propriétaire.

Entre deux plaidoyers

A l'examen :
 —Vichy, quel département ?
 —Aude ?
 —Comment cela ?
 —Dame ! ne dit-on pas *Aude-Vichy* ?

* *

—Savez-vous quel est l'animal qui supporte le mieux la plaisanterie ?
 —Non.
 —C'est le chien, car il ne se fâche pas quand on lui fait une niche... au contraire !

* *

Un président voulait renvoyer une affaire à huitaine ; un avocat intéressé demanda qu'elle fût jugée le soir même.
 —De quoi s'agit-il ? demanda le président.
 —Monsieur le président, il s'agit de six pièces de vin.
 —Eh bien, dit le magistrat, le tribunal ne peut réellement pas décider cela aujourd'hui.

* *

Le réalisme au restaurant :
 —Comment ! garçon, sentez-moi ce homard : c'est une infection. Comment osez-vous servir une ordure pareille !
 —C'est vrai, monsieur ; que voulez-vous, c'est l'orange !
 —Quel orage ? il fait un temps superbe depuis cinq jours !
 —Eh bien ! je parle de l'orage de la semaine dernière.

* *

Une dame d'un certain âge, qui s'efforce mais en vain de réparer à l'aide du maquillage les outrages des ans, est citée comme témoin devant le tribunal.
 Le président l'interroge.
 —Votre âge, madame ?
 La dame, après un moment d'hésitation :
 —Vingt-neuf ans, monsieur. (Exclamations dans l'auditoire.)
 —Voyons, madame, rectifiez, dit le président, l'erreur est pardonnable.

* *

Au restaurant :
 Le maître d'hôtel va de table en table recueillir les demandes.
 —Et comme vin, monsieur ?
 1er CLIENT. — Une bouteille de bordeaux ordinaire !
 2e CLIENT. — Une bouteille de saint-estèphe !
 3e CLIENT. — Une bouteille de pomard !
 Une minute après, par la porte imprudemment entr'ouverte, toute l'assistance entend avec stupeur retentir à l'office ces mots :
 —Calixte ! Trois bouteilles de rouge !!!

Tous nos annonceurs font une réduction d'au moins dix cent aux étudiants.

CHAMBRE 619. TÉLÉPHONE 2632
P. B. MIGNAULT
 AVOCAT
 Bâtisse New-York Life. 11, Place d'Armes

GENERLIX, GALARNEAU & CIE
 CHAPEAUX, FOURRURES
 ET MERCERIES.
 227 Rue St-Laurent, Montreal
 BELL TEL. 6131.

J. A. A. AYOTTE
 HOTEL DES ETUDIANTS
 1744, Rue STE-CATHERINE
 Vins et Liqueurs de premier choix.
 Cigares des meilleures marques.

TELEPHONE 7283
LAPRÈS & LAVERGNE
 PHOTOGRAPHES
 360 -- RUE SAINT-DENIS -- 360
 Coin de la rue Ontario
 Prix spécial pour les étudiants sur présentation d'une carte d'identification de leur président.

R. Préfontaine, C.R., M.P. Chs. Archer, L.L.B.
 E. N. St-Jean, B.C.L. Alph. Decary, L.L.B.
Préfontaine, St-Jean, Archer & Decary
 AVOCATS
 Chambre 302, 303, 304, 305 Bâtisse de l'Assurance Royale, 17-19 rue Notre-Dame, Montreal.

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.
ROY & ROY
 AVOCATS
 No 4 rue St-Laurent, Montreal. Boite 973 Bell Tel. 7. Heures de consultations. De 3 à 5 hrs. P. M.

R. DESRIVIÈRES
 AVOCAT
 BÂTISSSE DE LA BANQUE DU PEUPLE
 97, RUE SAINT-JACQUES
 Chambre No 19. Téléphone 1658.

LS. CHALIFOUX, L. L. B.
 Avocat et Procureur
 BUREAU : 16, RUE SAINT-JACQUES
 Téléphone 2223. MONTREAL.

W. A. BAKER
 AVOCAT
 No. 3, COTE PLACE D'ARMES
 MONTREAL.
 Téléphone 1678. Résidence : STEROSSE.

J. E. E. LEONARD, L.L.B.
 AVOCAT
 97 -- RUE SAINT-JACQUES -- 97
CHAMBRE 76
 Edifice de la Banque du Peuple, Montréal.

PHILÉAS MAINVILLE
 NOTAIRE
 No 15861 RUE NOTRE-DAME
 BUREAU DU SOIR :
 No 1051, AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE.

HENRI LEMIRE
 NOTAIRE
 No 15861, RUE NOTRE-DAME
 Téléphone Bell 2799.

L. T. MARÉCHAL ALFRED MACKAY
MARÉCHAL & MACKAY
 AVOCATS
 BÂTISSSE "NEW YORK LIFE"
 Chambres 312, 313 et 314, Place d'Armes
 Téléphone 1870. MONTREAL.

Téléphone 6201.
DR BROSSEAU, L. D. S.
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 No 7, Rue Saint-Laurent, MONTREAL.

ROBERGE & Cie
 693, rue St-Laurent
CHAUSSURES
 FRANÇAISES
 ANGLAISES
 ET AMÉRICAINES.
 Spécialité pour tout ouvrage à la main fait sur commande.

Réparage de tout genre fait avec le plus grand soin et à des PRIX RÉDUITS
QUINZE POUR CENT de réduction pour les Etudiants.

PHARMACIE DECARY
 Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, - MONTREAL.
SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.
 LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN SÉQUARD
SÉRUM ROUX
 Nous recevons toutes les semaines du SÉRUM ROUX de l'Institut Pasteur de Paris
PRODUITS FRANÇAIS
LABORATOIRE D'ANALYSES.
 Téléphone Bell No. 6833. Téléphone des Marchands No. 171.

C. THEORET
 EDITEUR.
 Librairie Generale de Droit
 . . . Et de Jurisprudence
 11 et 13, Rue SAINT-JACQUES
 (Près du Palais de Justice)

SOUS PRESSE
 — O L E —
Droit Civil Canadien

Basé sur les " Répétitions écrites sur le Code Civil " de Frédéric Monlon, avec revue de la Jurisprudence de nos tribunaux, par P. B. MIGNAULT.

TOME SECOND
 Prix pour les Souscripteurs
 Relié 4 chg. ou 1/2 veau - - \$5.00

TABLEAUX SYNOPTIQUES du Droit Civil Canadien d'après la méthode de A. Wilhem, par Ez. Massicotte, avocat.

CONDITION SPECIALE POUR LES ETUDIANTS
 (MAISON ETABLIE EN 1866)

L. J. A. SURVEYER
 6, rue St-Laurent
Marchand Quincaillier

Ferronnerie de Bâtisse
 . . . ET . . .
 Estensiles de Cuisine
 Rasoirs " L. J. A. SURVEYER " **CARANTIS**
 Ressorts de portes pneumatiques
 PATINS de toute sorte, etc.

J. EMILE VANIER
 Ancien élève de l'école Polytechnique
 Ingénieur - Civil - et - Arpenteur
 107, RUE SAINT-JACQUES
 En face du Carré de la Place d'Armes
 Demande de BREVETS d'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

EN VENTE PARTOUT
COGNAC
P. RICHARD
 Garant pur à l'Analyse
 V. O. — V. S. O. — V. S. O. P.
 SEULS AGENTS AU CANADA :
Laporte, Martin & Cie
 MONTREAL.

E. LECLAIRE
 Épicerie de la rue Cadieux, maintenant Entrepreneur de


POMPES FUNEBRES
 444, Rue RACHEL
 MONTREAL.

Cercueils en bois et en métal de toute description.
 Corbillards pour funérailles ainsi que tous les accessoires nécessaires.
 Habillements pour hommes, femmes et enfants et embaumement à prix modérés.

ANNONCEZ DANS
Le Journal des Etudiants

CIRCULATION - - 2,000

Adressez - vous aux bureaux du
Journal, Université Laval.

 *Prix très bas pour toutes sortes d'annonces.*